



Un exemple de déclinaison du Grenelle Environnement en Languedoc-Roussillon :
le 2^{ème} Plan Régional Santé Environnement 2010-2014 adopté fin 2010

Un plan régional prenant en compte les enjeux nationaux et locaux

L'arrêté préfectoral portant approbation du second Plan régional Santé Environnement (PRSE2) de la région Languedoc-Roussillon a été signé, le 20 décembre 2010, par le préfet de région, Claude BALAND.

Ce second Plan Régional Santé Environnement se décline en 15 actions concrètes pour 4 années de suivi et d'animation. Succédant au PRSE 1, il prend en compte les conclusions de son évaluation et les orientations du Plan National Santé Environnement 2 adopté en juillet 2009, adaptées aux enjeux régionaux.

Une « gouvernance à 5 » pour son élaboration et son suivi :

L'élaboration du PRSE2 résulte des propositions d'actions formulées par 4 groupes thématiques composés de représentants des 5 collèges du Grenelle de l'environnement : services de l'Etat, collectivités territoriales, employeurs, salariés et associations de la région Languedoc-Roussillon.

Il s'organise autour de 3 axes, qui donnent lieu à une déclinaison en 15 actions opérationnelles :

- Axe 1 : Connaître et limiter l'exposition des populations aux risques sanitaires ;
- Axe 2 : Réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- Axe 3 : Préparer l'avenir : veille sur les risques émergents, information, formation et concertation.

Ce plan sera le socle de la mise en œuvre de la politique de santé-environnement de la région Languedoc-Roussillon pour la période 2010-2014. Il est largement porté par les services de l'Etat mais également par des acteurs locaux pour permettre une déclinaison opérationnelle et une mobilisation sur le territoire.

Un dispositif de gouvernance a été mis en place, avec des réunions régulières du Groupe Régional Santé Environnement (GRSE), qui devient ainsi l'instance de suivi du plan, du comité de pilotage et du secrétariat technique qui en prépare les travaux. Le GRSE rendra compte régulièrement au Comité régional de suivi du Grenelle de l'environnement. Par ailleurs, la commission spécialisée « prévention » de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) sera informée des résultats de la mise en œuvre du plan.

Pour en savoir plus :

- Le document « 2ème Plan Régional Santé Environnement Languedoc-Roussillon » (format PDF) et le document de synthèse (format PDF) sont disponibles sur le site dédié au PRSE2 LR <http://www.prse2-languedocroussillon.fr>

- Préfecture de région <http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/>
- Agence régionale de la Santé (ARS) <http://www.ars.languedocroussillon.sante.fr>
- Direction régionale de l'Environnement et de l'Aménagement (DREAL) <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Contacts :

Technique :

ARS : Pascale BERTHOMME : 04.67.07.21.78

DREAL : Patrick HEMAR, Céline INFRAY : 04.34.46.67.15

Presse :

ARS : Sébastien PAGEAU – Tel 04.67.07.20.14

DREAL : Florence FABRY – Tel 04.34.46.64.20 – florence.fabry@developpement-durable.gouv.fr